

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

CEN 301 — FLEUVE SAINT-LAURENT, MONTRÉAL À KINGSTON DEUXIÈME ÉDITION, 2010

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 90

Remplacer par : 90 Le **feu à secteurs de Dixie (1201.5)** reposant sur une marque de jour cylindrique rouge et blanche, placée sur une base en béton est située à 0,6 mille au Sud de l'île Dorval; le secteur blanc indique la route à suivre.

(Q2018-059.1)

(Édition mensuelle n° 01/19)

Chapitre 1 — Après le paragraphe 96

Insérer : 96.1 **Avertissement.** — Des instruments scientifiques sont déployés entre la rive Nord et la rive Sud du lac Saint-Louis sur une étendue d'environ 0,5 mille de part et d'autre de l'île Dorval. Les navigateurs doivent être **prudents** lorsqu'ils s'engagent à l'extérieur des chenaux pour embarcations.

(Q2018-036.1)

(Édition mensuelle n° 01/19)

Chapitre 1 — Attenant au paragraphe 96.1, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(Q2018-036.2)

(Édition mensuelle n° 01/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 106

Supprimer : 311°

Remplacer par : 310½°

(Q2018-036.3)

(Édition mensuelle n° 01/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 120

Supprimer : à l'Est de la bouée marquée « *AE29* »

Remplacer par : à l'Ouest de la bouée marquée « *AE28* »

(Q2018-036.4)

(Édition mensuelle n° 01/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 125

Supprimer : L'écluse, d'une longueur de 61 m et d'une largeur de 13,7 m

Remplacer par : L'écluse, d'une longueur de 54,9 m et d'une largeur de 11,9 m

(Q2018-036.5)

(Édition mensuelle n° 01/19)

Chapitre 4 — Après le paragraphe 93

Insérer : 93.1 **Mouillages.** — Une zone de mouillage se trouve au large de Carleton Island. (Pour obtenir des renseignements relatifs aux limites et règlements, voir **33 CFR 110.209**, chapitre 2 du US Coast Pilot 6.)

(C2019-002.01)

(Édition mensuelle n° 03/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

**CEN 301 — FLEUVE SAINT-LAURENT, MONTRÉAL À KINGSTON
DEUXIÈME ÉDITION, 2010**

Chapitre 4 — Supprimer le paragraphe 93.1

Remplacer par : 93.1 *Des **mouillages spéciaux** se trouvent dans les eaux situées à l'Ouest de Sand Bay et au SW de Fuller Bay. (Pour obtenir des renseignements relatifs aux limites et règlements, voir 33 CFR 110.209, chapitre 2 du US Coast Pilot 6.)*

(C2019-009.01)
(Édition mensuelle n° 05/19)

INDEX — Après « Digue Becker, C1/P122 »

Supprimer : Dixie, île, C1/P90

(Q2018-059.2)
(Édition mensuelle n° 01/19)

INDEX — Après « Île des Sœurs Grises, C1/P142 »

Supprimer : Île Dixie, C1/P90

(Q2018-059.3)
(Édition mensuelle n° 01/19)